

Le 4 février 2019

PROCÈS-VERBAL de la sept cent soixante-cinquième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour et messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Luc Prud'Homme, Martin Prescott, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

2019-02-1342 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2019-02-1343 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2019-02-1344 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2019 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2019-02-1345 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 615 439.12\$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-19-01 le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 5	295 952.07 \$
LOCATION CRÉDIT	
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	363.21 \$
TOYOTA PRIUS 2017	308.23 \$
FORD F150 2015 (Raymond)	630.92 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	361.28 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
FORD F150 2017 (Sylvain)	633.24 \$
FORD F250 2017	647.31 \$
FORD ESCAPE	330.59 \$
BACKHOE	2 340.13 \$
OUTLOOK (Décembre)	136.36 \$
MRC DES COLLINES (Décembre)	140 818.00 \$
GROUPE MAJOR (Décembre)	14 804.06 \$
ESSO (Décembre)	9 739.95 \$
B2B Paiement (Décembre)	23.00 \$
CT-Paiement (Décembre)	34.48 \$
SALAIRE DU	
6 déc. 2018	16 364.47 \$
13 déc. 2018	16 340.69 \$
20 déc. 2018	15 722.23 \$
27 déc. 2018	15 617.05 \$
REMISE PROVINCIALE (Décembre)	36 533.40 \$
REMISE FÉDÉRALE (Décembre)	16 029.87 \$
SOUS-TOTAL	584 094.23 \$
CONSEIL (Janvier)	7 854.64 \$
POMPIERS (Décembre)	20 801.46 \$
PR (Décembre)	2 688.79 \$
TOTAL	615 439.12 \$

Adoptée à la majorité

Dépôt du certificat sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2018-024

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le **Règlement 2018-024** décrétant diverses dépenses en immobilisation et un emprunt de 335 000\$; ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

AVIS DE MOTION - Règlement 2019-006 et 2019-007

Le conseiller **Luc Prud'homme**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que les règlements suivants, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, seront présentés pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2019-006 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration du Vieux chemin et un emprunt de 150 000 \$

Règlement numéro 2019-007 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration du chemin Lonsdale ouest et un emprunt de 70 000 \$

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, les projets de règlement sont présentés en même temps que l'avis de motion.

2019-02-1346 Adoption du Premier projet Règlement 2019-005 Règlement modifiant le règlement no. 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats et le règlement 98-003 relatif au zonage afin de permettre l'implantation de conteneurs maritimes et d'apporter des précisions sur les dispositions qui régissent les avant-projets de lotissement.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement premier projet Règlement 2019-005 Règlement modifiant le règlement no. 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats et le règlement 98-003 relatif au zonage afin de permettre l'implantation de conteneurs maritimes et d'apporter des précisions sur les dispositions qui régissent les avant-projets de lotissement.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée la majorité

**2019-02-1347 Adoption du règlement numéro 19-RM-04
Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 18-RM-04
concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de
la municipalité de L'Ange-Gardien**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 19-RM-04 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 18-RM-04 concernant le maintien de la paix et du bon ordre dans les limites de la municipalité de L'Ange-Gardien.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages, tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

**2019-02-1348 Autorisation d'acquérir une parcelle de terrain en bordure du chemin
Deschênes**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 6 296 346, 6 296 347 et 6 296 348 du cadastre officiel du Québec est disposé à céder, pour une somme nominale les dits lots aux fins d'un élargissement de l'emprise du chemin Deschênes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour une somme nominale des lots 6 296 346, 6 296 347 et 6 296 348 du cadastre officiel du Québec totalisant une superficie de 1 422.5 mètres carrés et situés en bordure du chemin Deschênes.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte d'achat des dits lots tel que préparé par Me Manon Brazeau, notaire.

Adoptée à la majorité

**2019-02-1349 Autorisation d'une dépense pour l'achat de divers équipements pour le
service de protection contre les incendies et des premiers répondants**

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement 2019 pour l'achat de divers équipements pour le service de protection contre les incendies;

ATTENDU QUE le directeur du service souhaite procéder à l'achat de ces équipements ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 16 984 \$ taxes nettes incluses pour l'achat des équipements suivants :

- Vêtements pour mesures d'urgence ;
- Remplacement des gyrophares et des radios pour les véhicules de premiers répondants ;
- Lettrage des nouveaux véhicules de premiers répondants ;
- 1 Poste de travail informatique ;
- 1 Remise pour appareils de télécommunications ;
- 1 Téléviseur pour la salle de formation ;

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur une période de cinq ans à compter de 2020.

Adoptée à la majorité

2019-02-1350 Autorisation d'une dépense pour le rachat d'un véhicule du service de protection contre les incendies et des premiers répondants

ATTENDU QUE le contrat de location du véhicule du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants viendra à échéance en juillet prochain ;

ATTENDU QU'il y aura lieu à ce moment de racheter ledit véhicule considérant son excellent état et son bas kilométrage ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 18 220.28 \$ plus taxes pour le rachat, au terme du contrat de location, de la camionnette Ford F150 2015 du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur une période de cinq ans à compter de 2020.

Adoptée à la majorité

2019-02-1351 Autorisation de verser une allocation forfaitaire pour les services d'un conseiller psychologique pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un conseiller psychologique pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants afin de soutenir les intervenants lorsqu'ils ont à affronter des situations traumatisantes dans la cadre de leur travail ;

ATTENDU QUE M. Marcel Lahaie, offre ce service aux pompiers et premiers répondants de L'Ange-Gardien depuis de nombreuses années ainsi qu'à plusieurs autres services d'urgence dans la région ;

ATTENDU QUE M. Lahaie possède toutes les qualifications et l'expérience requise pour offrir ce service aux intervenants de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement d'une allocation de déplacement forfaitaire, au montant de 2 000 \$ pour l'année 2019, à M. Marcel Lahaie pour ses services de soutien psychologique offert aux membres du service de protection contre les incendies et des premiers répondants.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02-22000-310 « Frais de déplacement ».

Adoptée à l'unanimité

2019-02-1352 Approbation d'un avant-projet de lotissement (Lot 3 299 826)

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 299 826 a déposé un avant-projet de lotissement qui consisterait à la mise aux normes du chemin des Bouleaux dans sa direction Est-Ouest sur une distance de 150 mètres notamment par la construction d'un rond-point temporaire et l'aménagement de fossés de drainage;

ATTENDU QUE le requérant entend morceler le lot 3 299 826 pour y créer 3 nouveaux lots constructibles à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé un plan de construction de chemin conforme au règlement 2015-009 portant sur la construction des chemins sur le territoire de la municipalité tel qu'illustré sur le plan No. C01 du contrat No. GAT-00247910-A0 de la firme EXP préparé le 19 septembre 2018 et approuvé par P. Maguire, ing. ;

ATTENDU QUE le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande au conseil municipal d'approuver l'avant-projet de lotissement tel que formulé dans la résolution CCU-2019-002 adoptée le 14 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'avant-projet de lotissement sur le lot 3 299 826 de la compagnie 9050 2691 Québec Inc. et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente relatif à la construction du chemin.

Adoptée à la majorité

2019-02-1353 Appui à la corporation Traces arts visuels

ATTENDU QUE la Corporation Traces arts visuels souhaite organiser en septembre prochain la sixième édition du Symposium Traces dans la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QUE la dernière édition du Symposium a connu un vif succès ;

ATTENDU QUE la Corporation a déposé une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'aménagement d'un sentier des arts à Champboisé dans le cadre du Symposium ;

ATTENDU QUE la Corporation déposera prochainement une demande d'aide financière à Patrimoine Canada également pour des éléments du Symposium ;

ATTENDU QUE la Corporation prévoit inclure dans sa programmation, l'installation d'une œuvre d'art publique à Champboisé qui pourrait faire partie du parcours de Collines et d'eau de la MRC ;

ATTENDU QUE l'organisme Recycl-Art a présenté une demande d'aide financière à la MRC des Collines afin de présenter à nouveau son exposition itinérante à L'Ange-Gardien dans le cadre du Symposium ;

ATTENDU QUE le budget total préliminaire du symposium pour 2019 s'élève actuellement à 74 710 \$;

ATTENDU QUE la Corporation sollicite une participation financière de la Municipalité de l'ordre de 10 000 \$ en argent en plus de la participation en service pour le support aux artistes pendant la résidence à Champboisé et lors de l'installation de l'exposition à la mairie et pour les communications ;

ATTENDU QUE la Corporation sollicite un engagement de 5 ans de la Municipalité sur la base de la participation décrite ci-dessus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la participation financière de 10 000 \$ de la Municipalité au Symposium Traces 2019 ainsi que la participation en service pour le support aux artistes pendant la résidence à Champboisé et lors de l'installation de l'exposition à la mairie et pour les communications.

DE PLUS, ce Conseil autorise le directeur général à signer une entente de partenariat pour les 5 prochaines années avec la Corporation Traces arts visuels sur la même base que pour 2019 ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-70160-690 « activités/événements divers »

Adoptée à la majorité

2019-02-1354 Autorisation d'une dépense pour l'achat de divers équipements

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement pour l'achat de divers équipements de bureau et de communication ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les dépenses pour l'acquisition des équipements suivants (taxes nettes incluses) :

- 3 postes de travail informatiques	5 250 \$
- 1 enseigne murale pour la salle du conseil	1 425 \$
- 1 support de poste informatique assis-debout	465 \$
- 2 moniteurs informatiques supplémentaires	500 \$
- 2 téléviseurs et deux systèmes Airtame	3 825 \$
- 2 tablettes électroniques pour conseillers	1 000 \$

Les fonds à cette fin seront pris au fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2020.

Adoptée à la majorité

2019-02-1355 Appui au projet de déploiement régional de collectes mutualisées et de recyclage des plastiques d'origine agricole déposé au MAPAQ

ATTENDU QU'en Outaouais rural, il n'y a pas ou peu de systèmes de collecte spécifique des plastiques agricoles et que cela se traduit par un volume supplémentaire de déchets enfouis;

ATTENDU QUE les plastiques d'origine agricole constituent une problématique environnementale à travers le Québec et que des municipalités s'engagent de plus en plus dans des démarches visant la collecte et le recyclage de ce type de plastique sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO) a déposé un projet auprès du MAPAQ qui a été approuvé le 14 novembre

2018 et qui vise à créer un comité de suivi régional de discussions dont l'objectif est de détourner les plastiques agricoles des déchets ultimes voués à l'enfouissement ;

ATTENDU QUE le CREDDO, propose d'accompagner les municipalités dans une réflexion régionale visant la mise en œuvre de solutions de collectes et de recyclages innovantes ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet collectif et collaboratif inédit et qu'il reçoit l'appui de plusieurs municipalités de l'Outaouais;

ATTENDU QUE cette résolution intervient dans le contexte où le CREDDO dépose son premier rapport d'étape au MAPAQ et qu'une lettre d'appui de la Municipalité de L'Ange-Gardien viendrait compléter ce premier rapport pour permettre au CREDDO de poursuivre le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le Directeur de l'urbanisme et du développement durable à signer la lettre d'appui concernant le projet de déploiement régional de collectes mutualisées et de recyclage des plastiques d'origine agricole.

Adoptée à la majorité

2019-02-1356 Autorisation d'accorder un mandat en matière de mesures d'urgence

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité s'est prévaluée du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité souhaite accorder un mandat à la firme Priorité straTJ afin de la supporter dans les tâches reliées à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde un mandat à la firme Priorité straTJ pour la réalisation des projets suivants :

1. Révision complète du plan des mesures d'urgence ;
2. Fourniture d'une trousse de communication spécialisée en mesures d'urgence ;

Le mandat sera au montant de 5 700 \$ plus taxes et sera financé en partie au moyen de l'aide financière accordée par l'Agence municipale 9-1-1.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-23000-412 « Services professionnels – plan d'urgence ».

Adoptée à la majorité

2019-02-1357 Appui à la demande de réduction du prix de l'essence – municipalité de Pontiac

ATTENDU QUE par sa résolution 19-01-3647 la Municipalité de Pontiac nous demande d'appuyer les propriétaires du 1189, rue Clarendon et du 3 000, route 148, exploitant une station d'essence, dans leurs démarches pour être admissible à une réduction du prix des taxes d'essence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien appui les propriétaires du 1189, rue Clarendon et du 3 000, route 148 dans leurs démarches afin être admissible à une réduction du prix des taxes d'essence;

Adoptée à l'unanimité

2019-02-1358 Appui au projet «Grouille bien, Mange bien » présenté par le Club de vie active de L'Ange-Gardien

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a récemment mis en place un programme d'aide financière pour favoriser l'acquisition et le maintien d'une saine alimentation ou d'un mode de vie physiquement actif chez les personnes âgées;

ATTENDU QUE l'acquisition et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif font partie intégrante du plan d'action de la démarche « L'Ange-Gardien, Municipalité Amie des Aînés »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce conseil contribue financièrement au projet « Grouille bien, mange bien » présenté par le Club de vie active de L'Ange-Gardien dans le cadre du programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie du MSSS et ce, pour la somme de 1 000\$.

Adoptée à la majorité

2019-02-1359 Autorisation de céder une parcelle de terrain sur le chemin Maxime

ATTENDU QU'une partie du lot 3 352 760 du cadastre officiel du Québec faisant partie de l'assiette du chemin Maxime, n'a jamais été construite et ne sera jamais utilisée par la Municipalité ;

ATTENDU QUE le propriétaire des deux lots contigus à cette partie du lot 3 352 760 est intéressé à acquérir cette parcelle pour l'intégrer à ses lots ;

ATTENDU QUE le propriétaire en question a fait préparer par un arpenteur géomètre une description technique et les plans relatifs à l'opération cadastrale et est disposé à assumer les frais de notaire pour la transaction ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la cession, pour une somme nominale, d'une partie du lot 3 352 760 du cadastre officiel du Québec, tel que démontré sur le plan préparé par Olivier Pelletier, arpenteur géomètre sous sa minute 46, en date du 27 novembre 2018 ;

Il est entendu que l'acquéreur procédera par la suite à une opération cadastrale afin de regrouper la partie du lot vendu avec ses lots contigus.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession de la dite parcelle tel que préparé par le notaire désigné par l'acquéreur.

Adoptée à la majorité

2019-02-1360 Modification de la résolution 2019-01-1332

ATTENDU QUE le conseil municipal a convenu, sur recommandation de la direction de modifier certains taux de rémunération des officiers du service de protection contre les incendies et des premiers répondants ;

ATTENDU QUE le directeur adjoint et le capitaine, responsable de la prévention du service de protection contre les incendies et des premiers répondants reçoivent depuis de nombreuses années, une rémunération de base mensuelle laquelle n'est plus justifiée puisqu'aucune tâche particulière ne peut y être associée ;

ATTENDU QUE la rémunération des membres du service de protection contre les incendies et des premiers répondants pour 2019 a été fixée dans la résolution 2019-01-1332 adoptée le 7 janvier dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les modifications suivantes à la résolution 2019-01-1332 :

- La rémunération de base du directeur adjoint est fixée à 2 263.62 \$ pour 2019 et sera abolie en 2020 alors que le taux horaire pour les interventions et la prévention est fixé à 38.42 \$/heure ;
- La rémunération de base du capitaine responsable de la prévention est fixée à 2 037.26 \$ pour 2019 et sera abolie en 2020 alors que le taux horaire pour les interventions et la prévention est fixé à 38.42 \$/heure ;
- Le taux horaire pour les interventions et la prévention des lieutenants nommés en 2006 sera de 33.45 \$/heure ;
- Le taux horaire pour les interventions et la prévention des lieutenants nommés en 2010 sera de 32.79 \$/heure ;

Ces modifications seront effectives à compter de la paie du mois de février.

Adoptée à la majorité

2019-02-1361 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h46

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.